Issy les Moulineaux, le 13 Juin 2013 - La **Fédération des Spécialités Médicales** (FSM) se réjouit de ce que la
profession
psychiatrique
constitue en son sein un
seul
Conseil
N
ational
P
rofessionnel
unique
. En effet, les différentes structures représentatives de la psychiatrie
(FFP, CNQSP, Collège des Universitaires, et les 8 syndicats) ont signé des statuts créant u
n
nouveau Conseil National Professionnel
unique,
membre de la FSM
.

C'est un évènement important à la fois pour la profession et pour la Fédération des Spécialités Médicales qui rassemble maintenant toutes les spécialités organisées selon le modèle porté par elle. Cet événement était attendu par les autres professions et par les pouvoirs publics.

Pour la profession psychiatrique, il s'agit d'un moment important quand, face aux tâches qui attendent les Conseils professionnels
,
il va falloir faire entendre une voix unie en matière de formation, d'expertise et d'Etat de l'Art.

La Fédération des spécialités médicales :

Créée en 1997 à l'occasion des premiers textes réglementaires sur la formation médicale continue, la Fédération des Spécialités Médicales rassemble aujourd'hui quarante-deux spécialités médicales et chirurgicales. Organisée en Conseils Nationaux Professionnels qui représentent chacun une spécialité, la FSM
favorise les relations
entre les spécialités, les pouvoirs publics et les agences de santé. Organisme conventionné avec la Direction Générale de l'Offre de Soins depuis décembre 2010, la fédération a vocation à contribuer à l'amélioration de la qualité des soins par la promotion d'un travail collégial approfondi et l'animation d'un dialogue interprofessionnel.

Les principales missions de la FSM :

· Développer les relations transversales entre les différentes spécialités afin d'harmoniser la réflexion sur des sujets communs, notamment sur le DPC ;

· Décloisonner les modes d'exercice de la médecine en impliquant tous les acteurs concernés ;

· Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de prise en charge des patients et de leur parcours de soins par la production d'analyses, de recommandations et la mise en place d'outils, tels que des registres ou les systèmes d'informations associés.